

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 7 MARS 2008

Etaient présents sous la présidence de Marcel SPILMANN :

François Noblot, Christine Robillard, Jean-Paul Fauconnet, Jacky Cadot, Jean-Philippe Hass, Françoise Nida, Denis Petitiet, Robert Cohen, Anita Pinet, Anne-Marie Frère, Nancy Molières, Nicolas Mennétrier, Michel Dupas , Geneviève Muller

Etaient absents et représentés

Martine Dehan donne pouvoir à Nancy Molières

Clément Continant donne pouvoir à Christine Robillard

Mickaël Vuibert

Benoît Pêcheux

Didier Soullez

Régis Lutel

Secrétaire de séance : Jean-Paul Fauconnet

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 27 février 2008. Il est ensuite passé à l'ordre du jour, qui comporte seulement deux rapports :

## 1/ VOTE DU BUDGET 2008

*rapporteur : Christine Robillard*

Le conseil municipal adopte (15 voix pour – 1 contre) le projet de budget 2008, après avis favorable de la commission de finances réunie le 4 mars dernier. Le budget primitif est ainsi arrêté à la somme de 1 743 210 € pour la section de fonctionnement, et à la somme de 811 500 € pour la section d'investissement qui comprend entre autres, la réfection de la rue des Maisons Brûlées avec pose de bordures de trottoirs et aménagement d'un réseau d'eaux pluviales, la remise en état des passages surélevés sur le CD 20, ainsi que la reprise physique des concessions en état d'abandon au cimetière, des travaux au groupe scolaire, l'acquisition de différents matériels et mobiliers pour les besoins des services, la plantation de peupliers.

Par ailleurs, le conseil municipal vote à l'unanimité les taux des quatre taxes, qui subissent une augmentation de 2.5 %. Le conseil n'a pas souhaité augmenter d'avantage eu égard à la future fiscalité de la communauté de communes. Les taux ainsi définis sont :

- taxe d'habitation : 13.28 %
- taxe foncier bâti : 22.88 %
- taxe foncier non bâti : 19.23 %
- taxe professionnelle : 10.37 %

## 2/ ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2008

*rapporteur : Jean-Paul Fauconnet*

Le conseil municipal accepte (15 voix pour – 1 abstention) d'attribuer aux associations les subventions suivantes au titre de leur fonctionnement 2008 sur proposition de la commission réunie le 25 février 2008 :

### **ASSOCIATIONS SPORTIVES**

➤ USSL	2 200 €
➤ ESC Melda (dont 200 pour les foulées du Melda)	3 400 €
➤ Physic club	400 €
➤ Tir Club (dont 1 000 pour l'extension du bâtiment et 300 € pour l'achat d'un pistolet)	1 800 €
➤ Saint Lyé aéro-gym	500 €
➤ Amicale des Pilotes Modélistes de Saint-Lyé	260 €
➤ UVA pour le prix de Saint Lyé	350 €

## **ASSOCIATIONS SCOLAIRES ET CULTURELLES**

- |                        |       |
|------------------------|-------|
| ➤ Capi milos           | 250 € |
| ➤ La récré des bambins | 110 € |

## **AUTRES ASSOCIATIONS**

- |                                     |         |
|-------------------------------------|---------|
| ➤ Club des anciens « Les Myosotis » | 150 €   |
| ➤ Prévention routière               | 100 €   |
| ➤ Hand Sainte Maure                 | 250 €   |
| ➤ Pâtures de Barberey               | 110 €   |
| ➤ C.O.S du personnel (provision)    | 1 600 € |
| ➤ APDA (accueil des chiens errants) | 400 €   |
| ➤ Coopérative scolaire primaire     | 236 €   |
| ➤ Coopérative scolaire maternelle   | 139 €   |

Le conseil a par ailleurs accorder une subvention de 6 000 € au CCAS pour son fonctionnement 2008 à la demande de son conseil d'administration.

## **INFORMATIONS DIVERSES :**

- Mr Le maire donne l'information que la FNACA organise une cérémonie commémorative célébrant le 46<sup>ème</sup> anniversaire du « cessez le feu de la guerre d'Algérie » au monument aux morts le 19 mars prochain à 16h30
- Nancy Molières et Anita Pinet précisent que la chasse à l'œuf sera organisée le dimanche 23 mars dans le parc de l'hôtel de ville comme d'habitude – des affiches annonçant cette manifestation sont apposées chez les commerçants de Saint Lyé

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23 h

Le Maire,

Marcel SPILMANN